

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V. 158 Vœu relatif à l'accueil de la COP21 en 2015.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Face aux défis que représentent les dérèglements climatiques, à nouveau soulignés dans le récent rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), les Nations Unies ont décidé lors de la Conférence Climat de Durban de 2011 de mobiliser la communauté internationale en vue d'un nouvel accord climatique à la mesure des enjeux. En ce sens, Paris accueillera, en décembre 2015, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, appelée COP 21. Cette conférence, la 21ème depuis le Sommet de la Terre à Rio en 1992, vise un accord historique applicable à tous les pays et doit succéder – à partir de 2020 – au protocole de Kyoto, signé en 1997 et entré en vigueur en 2005. Il s'agit, avec la définition des nouveaux Objectifs du Millénaire pour le Développement lors d'un sommet des Nations Unies en septembre 2015 et la conférence Habitat III en 2016, d'une des trois étapes majeures pour bâtir le monde de demain ;

A ce jour, bien qu'elles aient accès au rang d'observateurs, les villes et collectivités influent peu sur le contenu des négociations. Elles jouent pourtant un rôle essentiel. La mobilisation des collectivités locales est en effet indispensable à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des GES. Depuis la définition de l'agenda 21 lors du Sommet de Rio en 1992, les villes sont parties prenantes de la lutte contre le dérèglement climatique. Au-delà des accords climatiques contraignants, ce sont les politiques publiques locales qui feront évoluer durablement les habitudes de consommation et de production. Les villes sont en capacité de modifier notre manière de circuler, de bâtir, de produire de l'énergie et d'en consommer, et constituent ainsi ce maillon indispensable entre accord global et notre vie quotidienne ;

Paris est à la pointe de ce combat. La ville s'est dotée d'un Plan Climat Énergie ambitieux et innovant en 2007, actualisé en 2012. La ville a également signé la Convention des Maires en 2008, s'engageant ainsi aux côtés de plus de 5.000 autres collectivités européennes à atteindre, voire dépasser les objectifs du paquet Énergie-Climat adopté par l'Union Européenne. Avec un vaste plan d'actions concernant les déplacements, l'habitat, l'urbanisme, la gestion des ressources et des déchets, la Ville de Paris s'est notamment fixée pour objectif de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien entre 2004 et 2050 (Le Facteur 4) et d'adapter le territoire aux effets à venir du changement

climatique : Rénovation énergétique des bâtiments, développement de mobilités propres et durables, diffusion de l'économie circulaire dans nos pratiques et multiplication d'expérimentations ingénieuses et innovantes qui concilient le dynamisme économique, la création d'emplois et le respect de l'environnement sont autant de solutions mises en oeuvre à Paris pour lutter contre le dérèglement climatique. D'ores et déjà, de larges espaces ont été rendus à la circulation piétonne : les berges de Seine et la Place de la République transformées. Le vélo et la voiture électrique ont trouvé leur place. Près de 25 000 logements sociaux ont été rénovés en améliorant leur performance énergétique et en réduisant le risque de précarité énergétique de leurs habitants. Les énergies renouvelables se développent comme en témoignent la création d'un puits de géothermie dans la ZAC Claude Bernard (19e) ou la création de la plus grande centrale solaire photovoltaïque urbaine à la Halle Pajol (18e). Le projet d'éco-quartier Clichy-Batignolles (17e) trouve le chemin d'un urbanisme durable compatible avec les enjeux climatiques. Un plan d'alimentation durable a été élaboré et a déjà conduit à atteindre plus de 20% d'alimentation durable dans la restauration collective. Le végétal a reconquis la ville et la biodiversité a été préservée et favorisée dans l'espace urbain. Désormais la reconquête de la ville par le végétal va se poursuivre à grande échelle et jusque dans les moindre délaissés urbains. Dans une ville dense comme Paris, le « génie écologique » et l'innovation verte sont des leviers nécessaires pour lutter contre les îlots de chaleur, développer l'efficacité énergétique, améliorer la qualité de l'air et promouvoir les circuits courts de l'agriculture urbaine. En 2015, des états généraux de l'économie circulaire à l'échelle du territoire du Grand Paris viseront à réduire durablement et structurellement l'empreinte écologique de la ville et à développer l'économie du moindre impact sur l'environnement. D'ici 2020, Paris sera remodelée et transformée pour incarner une capitale du 21ème siècle et devenir un modèle mondial en matière d'écologie urbaine et de transition énergétique ;

Considérant que, dans son 5ème rapport, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a confirmé un dérèglement climatique de l'ordre de 2 à 4 °C et que seul un scénario de réduction des émissions sera en mesure de maintenir la hausse des températures sous le seuil des 2°C ;

Considérant le rapport des sénateurs Ronan DANTEC et Michel DELEBARRE sur « *Les collectivités territoriales dans la perspective de Paris Climat 2015* » présenté au Gouvernement le 13 novembre 2013, et dans lequel ils indiquent que « *les collectivités territoriales comme acteurs d'influence positive sur la négociation* » climat 2015 ;

Considérant que la Conférence des Parties de Durban en 2011 (COP17) a acté le lancement d'un cycle de négociation devant aboutir à l'adoption d'un accord climat universel en 2015 ;

Considérant que Mme la Maire de Paris est actuellement co-présidente de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), réseau mondial des autorités locales engagées dans la lutte contre le changement climatique ; présidente de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ; que la Ville de Paris est membre du bureau exécutif de Cités Unies France (CUF) et de l'Association Française des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ; membre d'Energy-Cities et de C40, et pour que les villes et les collectivités soient des acteurs du futur accord climat 2015 ;

Considérant que la volonté de développer des solutions qui réduisent l'empreinte écologique de Paris et qui allient attractivité économique et innovation est une priorité de la mandature et qu'elle se traduira notamment par la tenue, au premier semestre 2015, des états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris auxquels l'ensemble des parties prenantes seront invitées à participer ;

Considérant que la Ville de Paris est engagée dans un Plan Climat Énergie ambitieux depuis 2007 et à travers la Convention des Maires au niveau européen depuis 2008 ;

Considérant que proposer une action forte de la Ville de Paris lors de COP21 est une priorité de l'action internationale de la Ville sur la mandature 2014-2020 ;

Sur proposition de M. Patrick Klugman et Mme Célia Blauel, au nom de l'Exécutif :

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris mobilise l'ensemble des élus locaux, via les réseaux de villes et de collectivités, en amont de la COP21 pour porter auprès des négociateurs la voix des villes et régions du monde entier, et de manière coordonnée et complémentaire avec les mobilisations initiées par l'Etat.
- La Ville de Paris mobilise les grandes villes et capitales européennes autour de critères communs de commande publique pour inciter le secteur industriel à proposer une offre écologiquement neutre.
- La Ville de Paris s'engage à associer largement les parisiens et parisiennes tout au long de l'année 2015 au travers d'initiatives populaires et à thématiser autour du Climat les événements dont elle a l'initiative. Ainsi, les thématiques environnementales pourront être particulièrement mises à l'honneur dans le cadre de la programmation de la Nuit Blanche ou de Paris Plage ou dans notre politique de valorisation du « street art ». Les équipements culturels de proximité, à l'image des bibliothèques, seront sollicités pour proposer une programmation liée à la COP 21. Enfin, un important travail de sensibilisation des jeunes publics sera mené. Avec les scolaires, notamment dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, mais aussi avec le Conseil Parisien de la Jeunesse qui sera consulté afin de proposer des événements en direction des 13-30 ans.
- La Ville de Paris favorise la mobilisation et les initiatives de la société civile et des associations en matière de lutte contre le changement climatique tout au long de l'année 2015.
- La Ville de Paris mette en valeur l'écosystème parisien de l'innovation qui s'est constitué autour des thématiques de ville durable, notamment au travers de ses incubateurs d'entreprises et des expérimentations menées sur l'espace public. La Ville de Paris incitera les participants de la COP 21 à s'informer sur cet écosystème et à visiter ses lieux emblématiques.
- La ville poursuit sa politique de progrès écologique au travers notamment de son Plan climat énergie, exemplarité nécessaire à l'accueil de la COP 21."